Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

PROMULGATION du Règlement #2022-02 CONCERNANT LES ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-07-21

L'AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 15 MARS 2022 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement # 2022-02 Concernant les animaux et abrogeant le règlement 2020-07-21

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Placide, le 23ième jour du mois de mars 2022

Mathieu Dessureault, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal entre 9h et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.

Mathieu Dessureault
Directeur général